

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230412-D\_12\_04\_23\_31b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

**Délibération n°12-04-2023-031**

7.5 Subventions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 12 avril 2023*

Date de convocation	6 avril 2023
Date d'affichage	6 avril 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	52 (dont 14 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 12 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Pouvoirs** : 14 – M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à Mme Laëtitia VEEGAERT, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Michel ODEAU, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUERIN, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Jean DUMUR.

**Étaient excusés** : 3 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Line LEDRU.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## ENERGIE : CONVENTION RELATIVE AUX DEMANDES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME ACTEE SEQUOIA

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24-05-2022-015 en date du 24 mai 2022 relative à la signature de la convention SEQUOIA,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

### **RAPPELLE** que :

- la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a conventionné avec plusieurs collectivités sarthoises, afin de porter le programme ACTEE SEQUOIA mis en place par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ;
- celui-ci vise à développer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et s'adresse à toutes les communes de l'intercommunalité.

### **EST INFORME** que

- le Département (Atesart), coordonnateur du programme ACTEE pour le Groupement Sarthois, est l'interlocuteur unique de la FNCCR pour demander et percevoir les fonds dus au titre du programme ;
- la Communauté de Communes doit conclure une convention avec le Département afin de bénéficier des aides financières du programme pour ses actions en propre ; la convention formalise les modalités de fonctionnement entre le Département et les bénéficiaires finaux sur les points suivants :
  - Organisation des demandes de financements par le Département pour le compte des bénéficiaires du programme auprès de la FNCCR
  - Réattributions des subventions perçues auprès de la FNCCR par le Département et son comptable public aux bénéficiaires finaux du programme.

**VALIDE** le projet de convention avec le Département joint en annexe.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention qui entrera en vigueur à sa date de signature et prendra fin au 28 février 2024.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 12 avril 2023

Pour extrait conforme

Le 13 avril 2023

Le Président

M. Didier REVEAU